

Communiqués

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **93 (1964)**

Heft 10

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Revue mensuelle de la Société fribourgeoise d'éducation

Rédaction : Léon Barbey, 237, rue de Morat, Fribourg.

Administration : Paul Simonet, 8, rue Louis-Chollet, Fribourg. C. C. P. 17 - 153 : Administration du *Bulletin pédagogique*.

Abonnement (11 fr.) et *Cotisation SFE* (2 fr.) : 13 fr.

12 N^{os} par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} mai.

COMMUNIQUÉS

Certificat d'aptitude pédagogique 1965

1. Pour les candidats de langue française, les textes suivants sont mis à l'étude :

A. *Littérature française* :

JULIEN GREEN : *Adrienne Mesurat*, Edition Livre de poche

GEORGES DUHAMEL : *Le jardin des bêtes sauvages*, Edition Livre de poche

B. *Ouvrages pédagogiques* (pour les candidats qui choisissent cette forme d'épreuve écrite) *au choix* :

G. MIALARET : *Introduction à la pédagogie*, PUF 1964

PILLER A. : *Mgr Dévaud (1876-1942) et l'Ecole primaire Fribourgeoise* (Ed. Univ., Fribourg, 1956)

2. Für die deutschsprechenden Kandidaten :

A. *Deutsche Literatur* :

ERNST WIECHERT : *Die Majorin* (Ullstein Bücher Nr. 283)

OTTO F. WALTER : *Der Stumme* (dtv. Nr. 42).

B. *Pädagogik*, Werke zur Auswahl :

KARL MIERKE : *Konzentrationsfähigkeit und Konzentrationschwäche* (Huber-Klett Verlag, 1962)

oder KURT SINGE : *Lebendige Lese-Erziehung* (Ehrenwirthverlag, München).

3. Pour tous les candidats :

A. *Géographie de la Suisse* :

Les Grisons, Neuchâtel et Zurich.

B. *Histoire suisse* :

De 1648 (exclusivement) à 1777 (renouvellement de l'Alliance avec la France).

C. *Instruction civique* :

Pour les candidates : La commune, la paroisse, le canton, la Confédération. L'Etat, son but, ses ressources.

Pour les candidats : L'Etat, son but, ses ressources. Devoirs et droits du citoyen. L'armée suisse.

Le programme complet de ces examens et les instructions sont communiqués individuellement à chaque candidat intéressé.

La Direction de l'Instruction publique

Cours de la S.S.M.G. - Hiver 1964

La commission technique de la Société suisse des maîtres de gymnastique organise, pour le Département militaire fédéral, les cours suivants pour le corps enseignant de toute la Suisse :

a) *Cours préparatoire pour le brevet d'instructeur de ski*, du 26 au 31 décembre 1964.

N° 23, Monts-Chevreuils (une classe pour les candidats de langue française),

N° 27, Iltios (pour les candidats de langue allemande).

Les maîtres qui s'intéressent à ces cours doivent faire parvenir leur inscription sur la formule usuelle (voir sous : Remarques) au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique. Ils joindront également une attestation certifiant qu'ils ont déjà suivi un cours technique de ski, et s'engageront à se mettre à disposition des autorités scolaires et de leur association pour diriger des cours de ski scolaire.

b) *Cours pour l'enseignement du ski à l'école*, du 26 au 31 décembre 1964.

N° 22, Les Diablerets,

N° 25, Stoos,

N° 23, Monts-Chevreuils,

N° 26, Seebenalp,

N° 24, Schwefelbergbad, N° 27, Flumserberg.
N° 34, Sörenberg,

- c) *Cours pour l'enseignement du patinage à l'école*, du 26 au 31 décembre 1964.
N° 29, Moutier (participants de langue française).
A part le patinage, le programme prévoit des jeux en halle.

Remarques

Participants

Ces cours d'hiver de la S.S.M.G. sont prévus pour les maîtres qui enseignent le ski ou le patinage à l'école ou qui collaborent à la direction de camps de ski. Les cours sont mixtes.

Indemnités

Une indemnité globale de 60 fr. au minimum et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus court du lieu où l'on enseigne au lieu du cours.

Inscription

Les maîtres qui s'intéressent à un cours demanderont une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique. Cette formule peut aussi être obtenue auprès du président de la C.T. de la S.S.M.G. La formule dûment remplie sera envoyée jusqu'au 14 novembre 1964 à Max Reinmann, Seminar Hofwil, 3053 Münchenbuchsee. On ne peut s'inscrire qu'au cours le plus proche de son domicile. Les inscriptions incomplètes (par exemple sans attestation des autorités scolaires) ou tardives ne sont pas prises en considération. Le nombre de places à chaque cours est limité. Chaque maître inscrit à un cours recevra une réponse jusqu'au 7 décembre 1964 et s'abstiendra de toute démarche personnelle.

Société suisse des maîtres de gymnastique. Commission technique
Le Président : Max Reinmann

Pour Fribourg, s'adresser à M. Léon Wicht, professeur, Champ-Fleuri 3, 1700 Fribourg.

Ecole pédagogique privée FLORIANA

Pontaise 15 Lausanne Tél. 24. 14. 27
Direction : E. Piotet

Excellente formation de
Gouvernantes d'enfants
Jardinières d'enfants
et d'Institutrices privées

Placement des élèves assuré

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.